



Plaquette 2024-2025

CQP MAM

validé par France Compétences
sous le numéro RNCP 39116

[Le nouveau CQPMAM](#)

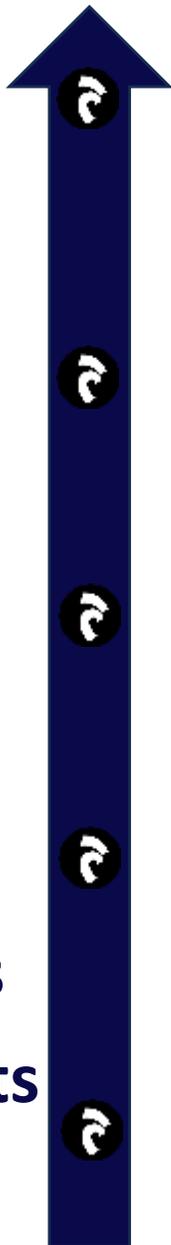


La filière de formation

Parcours de formation

Notion de métier

Equivalences ou allègements



Performance Sportive
Entraîneur HN

DESJEPS
JUDO JUJITSU

Perfectionnement sportif
Coordonnateur équipe
pédagogique

DEJEPS
JUDO JUJITSU

Educateur Sportif
Professeur

BPJEPS
JUDO JUJITSU

Moniteur d'Arts Martiaux
Moniteur de Judo

CQPMAM
JUDO

Assistant Club
Animateur Fédéral
Assistant / Animateur
de Judo, ... ~~€~~

Qualification
Fédérale

Le titulaire du CQP a vocation à :

-Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique ;

-Transmettre une technicité indispensable au premier niveau de l'autonomie/de pratique et en adéquation avec le niveau du public visé ;

-Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

-Accompagner les pratiquants aux premiers niveaux de compétition.

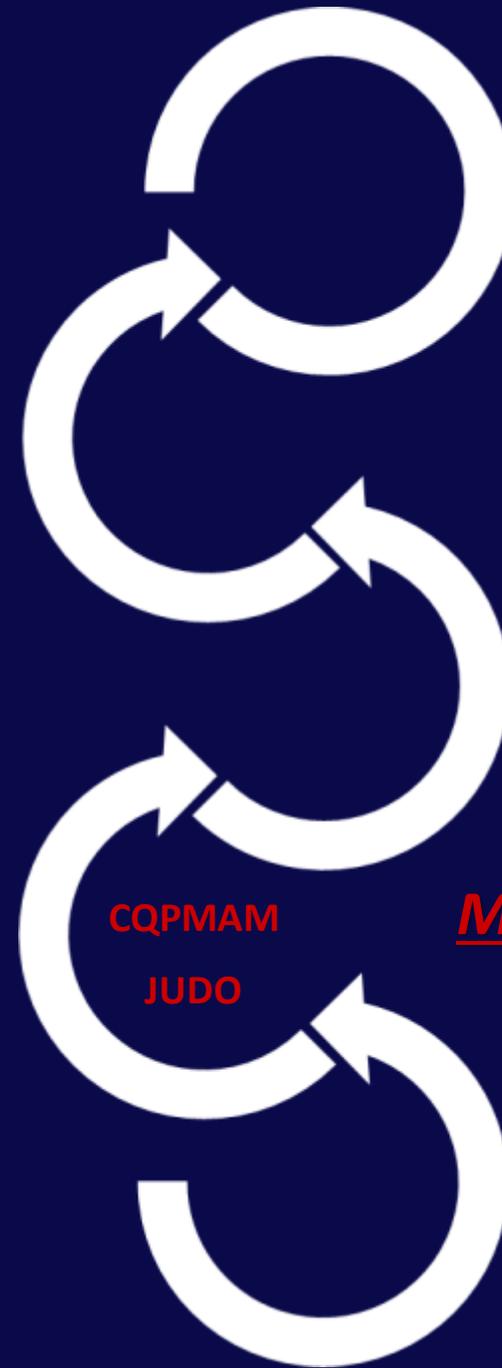
Sur le temps scolaires, périscolaires et dans le champ de l'entreprise en toute autonomie à temps plein ou partiel sur la saison sportive, pour une activité principale ou secondaire.

Le titulaire d'un CQP est amené, en plus de posséder une culture forte de la discipline, à maîtriser les outils inhérents pour la mise en place d'un plan de communication.

La formation CQP permet de répondre à cette double exigence (animation-développement de la structure).

L'encadrement des activités : animation, apprentissage et encadrement

La participation au développement de la structure, à la gestion et à l'administration des activités



CQPMAM
JUDO

Moniteur d'Arts Martiaux
Moniteur de Judo



Les exigences préalables à l'entrée en formation

Pour entrer en formation, il faut :

- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant son identité (original ou photocopie lisible recto/verso.)
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ou équivalent...)
- Avoir 18 ans minimum à l'entrée en formation.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du judo jujitsu datant de moins d'un an à l'entrée en formation.
- Présenter une copie du diplôme de 1er dan ou attestation du grade de 1er dan minimum délivré par la CSDGE de la FFJDA.



Le nouveau CQP MAM en blocs de compétences

CQP MAM en 3 blocs de compétences

- BLOC 1 : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo.
- BLOC 2 : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.
- BLOC 3 : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives.

CQPMAM en 3 blocs de compétences

Bloc 1

Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en Judo :

Epreuve 1

Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Judo et entretien individuel avec deux évaluateurs

Epreuve 2

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Judo

Epreuve 3

Démonstration technique

Sur l'épreuve 1 et 2 : Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Bloc de compétence 1 – Epreuve 1

- Présentation d'un cycle de 6 séances minimum d'initiation et d'apprentissage en Judo et entretien individuel avec deux évaluateurs.
- Durée de 30 minutes maximum comportant 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle de séances et 20 minutes maximum de questions par les évaluateurs.
- Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur.)
- Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve.

Bloc de compétence 1 – Epreuve 2

- Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation en Judo.
- L'épreuve consiste pour le candidat à préparer, après tirage au sort d'un thème de séance, pendant 45 minutes maximum, une séance d'initiation, d'apprentissage dans l'activité Judo, puis :
 - à diriger cette séance pendant 30 minutes maximum auprès d'un public défini par le centre de de formation habilité.
 - à participer à l'issue de cette séance à un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs lui permettant d'expliquer les objectifs visés, les moyens mis en œuvre et de justifier ses choix.
- Cette épreuve est organisée par l'organisme de formation au sein de la structure de stage ou autre lieu réunissant les conditions de l'évaluation.
- Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur.)
- Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve.

Bloc de compétence 1 – Epreuve 3

- ↻ Epreuve de démonstration technique commentée : Elle consiste en des démonstrations techniques commentées par le candidat et destinée à présenter et détailler les points importants des contenus techniques du Judo.
- ↻ Le candidat tirera au sort un sujet qui comprendra des techniques issues de la nomenclature du Judo.
- ↻ La durée maximum de l'épreuve est de 20 minutes.
- ↻ Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve.

CQPMAM en 3 blocs de compétences

Bloc 2

**Organisation, information et communication
autour de ses activités d'animation et
d'encadrement physique et sportif:**

Epreuve 4

Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur

Sur l'épreuve 4 : Avis consultatif du tuteur après observation du candidat en situation professionnelle (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Bloc de compétence 2 – Epreuve 4

- ☞ Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur.
- ☞ Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 20 minutes de questions.)
- ☞ Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur.)
- ☞ Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve.

CQPMAM en 3 blocs de compétences

Bloc 3

Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives :

Epreuve 5

Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur

Sur l'épreuve 5 : Accompagnement du candidat par le tuteur dans l'élaboration d'un projet professionnel (grille d'observation mise à disposition par le certificateur)

Bloc de compétence 3 – Epreuve 5

- Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur.
- Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions.)
- Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur.)
- Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de cette épreuve.



La durée de la formation

Durée de formation de 212 heures

162 heures en centre

(Dojo régional 2 rue Lescouvé 80000 Amiens, Dojo de La Couture rue du Colonel Bento Roma 62136 La Couture, ...)

- ↻ POSITIONNEMENT : 1 heure
- ↻ BLOC 1 : 119 heures, dont 20 heures en FOAD
- ↻ BLOC 2 : 21 heures, dont 7 heures en FOAD
- ↻ BLOC 3 : 21 heures, dont 7 heures en FOAD

50 heures en structure d'alternance



Les équivalences et allègements

Equivalences et allègements

Titres ou diplômes	Prérequis Entrée en Formation Niveau technique exigé à l'entrée en formation	EPMSP	BC1	BC2	BC3
Certificat d'animateur Fédéral délivré par la FFJDA	X Option Judo	X Option Judo			
CQP MAM RNCP24899 option Judo-jujitsu	X Option Judo	X Option Judo			
BPJEPS*				X	
DEJEPS*				X	
DESJEPS*				X	



Tarif de la Formation CQP MAM

Tarif de la formation: 2050€

1800€ frais pédagogiques / 200€ frais d'examens / 50€ frais de dossiers

- ☞ Dossier complet à envoyer à Ligue des Hauts de France, 124 rue Saint-Pry 62400 Béthune
- ☞ Pour toute information complémentaire: Marc-Antoine LE CAP, Directeur de la Formation, 06.09.89.69.72, marc-antoine.lecap@ffjudo.com
- ☞ Pour la partie financière et administrative: Emma HERMINET-CHAPUIS, Responsable Administrative et Financière, 06.35.83.77.61, emma.chapuis@ffjudo.com



Échéancier avant entrée en Formation CQP MAM

échancier

- 🕒 01/12/2024, Date butoir pour envoi du dossier complet à envoyer à Ligue des Hauts de France, 124 rue Saint-Pry 62400 Béthune
- 🕒 01/12/2024, Date des tests de sélection et vérification des exigences préalables
- 🕒 15/12/2024, Date et lieu du positionnement par convocation suite à la vérification
- 🕒 02/01/2025 au 30/06/2025, dates de début et fin de formation